

Burkina Faso/Politique

Le procès du putsch manqué de 2015 suspendu après le retrait de la défense

AFP

Ouagadougou/Burkina Faso

Dans le box des accusés, les généraux Gilbert Diendéré et Djibrill Bassolé, cerveaux présumés du coup d'Etat manqué et 82 autres personnes.

LE procès du putsch manqué de septembre 2015 au Burkina Faso a été suspendu sine die hier après-midi après le retrait de tous les avocats de la défense, qui contestent la légalité du tribunal militaire. Au total 84 accusés sont jugés par un tribunal militaire, dont les généraux Gilbert Diendéré et Djibrill Bassolé, cerveaux présumés du coup d'Etat manqué qui a fait 14 morts et 270 blessés.

"Compte tenu de l'absence des avocats, l'audience est suspendue", a déclaré vers 15 heures (16 heures au Gabon) le président du tribunal Seydou Ouedraogo, un magistrat professionnel, sans préciser quand elle reprendrait.

"Nous nous retirons parce que la juridiction devant juger cette affaire n'est pas légale. Nous récusons les membres qui la composent", a argumenté Me Michel Traoré, avocat de l'ancien chef d'état-major Boureima Kéré. Une position reprise par Me Mathieu Somé, avocat du général Diendéré.

"Le renouvellement de ces membres, publié le 22 février dernier dans le journal officiel, devait en principe intervenir huit jours avant l'ouverture du procès. Ce



Photo : AFP

Considéré - avec le général Djibrill Bassolé - comme le cerveau présumé du coup d'Etat manqué, Le général Gilbert Diendéré figure en bonne place dans le box des accusés.

qui n'est pas le cas", explique la Défense.

La chambre de jugement du tribunal militaire est composé de deux magistrats professionnels et de trois militaires ayant rôle d'assesseurs.

Me Guy-Hervé Kam, un des avocats des parties civiles, a dénoncé une "manœuvre dilatoire" de la défense. "Le retrait des avocats montre simplement la volonté des accusés de ne pas être jugés. Ils vont utiliser les moyens les plus hasardeux pour faire durer le procès", a-t-il déclaré.

"L'intention est claire, ils ne veulent pas aller à un juge-

ment", a également estimé le président de l'Association des blessés du putsch manqué, Franck Sia.

Le procès avait débuté hier matin dans la salle des banquets de Ouaga 2000, archicomble avec plus de 600 personnes, dont 300 des parties civiles, a constaté un journaliste de l'AFP. Une centaine de personnes n'ont pas pu entrer. Les forces de l'ordre ont pris des mesures de sécurité exceptionnelles, bouclant la zone dans un périmètre de 200 mètres et interdisant la circulation.

"L'HEURE DE VERITE". Les autorités ont aussi in-

terdit tout appareil électronique, notamment les téléphones portables, à l'audience et même dans la zone de sécurité, y compris aux journalistes.

Une mesure déplorée par Abdoulaye Diallo, directeur du centre de presse Norbert Zongo : "Ça me fait quand même mal au cœur que, pour un procès aussi historique, on ne puisse pas permettre à la presse audiovisuelle de capter ne serait-ce que le début du procès. Ça permet au moins aux gens de se rendre compte de ce qui se passe". Au total 66 militaires et 18 civils sont poursuivis pour

attentat à la sûreté de l'État, meurtres, coups et blessures volontaires ou trahison, lors de la tentative de putsch du 16 septembre 2015, où des soldats du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) avaient tenté en vain de renverser le gouvernement de transition mis en place après la chute du président Blaise Compaoré. Le RSP était la garde prétorienne de Compaoré, chassé le 31 octobre 2014 par la rue après 27 ans au pouvoir. 54 accusés comparaissent libres, 20 sont détenus, deux en résidence surveillée, et huit sont en fuite et seront jugés par contumace, dont l'épouse du général Diendéré, Fatoumata, selon une source judiciaire. Les accusés risquent tous de "lourdes peines" au terme de ce procès censé durer plusieurs mois, selon des sources judiciaires, qui ont précisé que "la lecture de l'ordonnance de plus de 15 000 pages annoncera la couleur de ce procès marathon".

"Voir ce procès s'ouvrir est déjà un motif de satisfaction, de soulagement", a déclaré Seyni Compaoré, blessé lors du putsch. "Nous espérons que l'audience reprendra le plus vite possible pour enfin faire la lumière sur ce qui s'est passé".

"Dans ce pays nous avons connu beaucoup d'impunité et nous espérons qu'à partir de ce moment, c'est l'heure de la vérité", a estimé Oscibi Joël, artiste et membre du Balai Citoyen, un collectif de la société civile qui a été en pointe dans les mouvements populaires burkinabè.

L'Afrique en bref

• Nigeria/Jihadistes. Deux soldats tués dans le nord-est

Deux soldats nigériens ont été tués et quatre blessés dans une embuscade tendue par des militants de Boko Haram dans l'Etat du Borno, dans le nord-est du Nigeria, a-t-on appris hier auprès de l'armée et d'une milice.

• RD Congo/Violences. Quinze morts au Kasai

Quatorze assaillants présumés et un militaire ont été tués lundi dans des affrontements entre une milice et les forces de sécurité au Kasai, dans un nouveau regain de violence dans le centre de la République démocratique du Congo, a-t-on appris hier de source locale.

A travers le monde

• Colombie/Guérilla. Cinq militaires tués dans le nord-est

Cinq militaires ont été tués et dix blessés hier dans une attaque à l'explosif, attribuée aux guérilleros de l'Armée de libération nationale (ELN), dans le nord-est de la Colombie près de la frontière avec le Venezuela, a annoncé l'armée.

• Espagne/Politique. Catalogne : vers l'investiture d'un dirigeant emprisonné

Les partis indépendantistes catalans sont proches d'un accord en vue de proposer un candidat alternatif à Carles Puigdemont pour la présidence catalane, privilégiant Jordi Sanchez, dirigeant d'association indépendantiste emprisonné depuis plus de quatre mois, a annoncé un élu indépendantiste.

• Turquie/Justice. 572 ans de prison pour abus sexuels sur 18 mineurs

Le concierge d'un collège religieux a été condamné à 572 ans de prison pour avoir abusé sexuellement de 18 garçons fréquentant cet établissement, dans le sud de la Turquie, a rapporté hier l'agence privée Dogan.

• Syrie/Conflit. Un premier civil tué dans la Ghouta orientale depuis la trêve



Photo : AFP

Un enfant a été tué hier dans des bombardements sur la Ghouta orientale, enclave rebelle près de Damas, quelques heures après le début d'une trêve humanitaire décrétée par Moscou, a indiqué l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

Guinée équatoriale/Politique

Le principal parti d'opposition dissous, 21 militants condamnés

AFP

Malabo/Guinée équatoriale

LE principal parti d'opposition de Guinée équatoriale, Citoyens pour l'Innovation (CI), a été dissous lundi et 21 de ses membres condamnés le même jour à plus de trente ans de prison, ont annoncé hier les médias d'Etat.

Le parti CI sera "retiré" du registre des partis politiques du pays", a indiqué Jose Rafael Nguema, président du tribunal de Mongomo, sur la télévision d'Etat, la TVGE.

"La dissolution est la conséquence pour avoir commis le délit d'atteinte à la sécurité de l'Etat, puisque, selon la loi des partis politiques, tout parti qui commet ce délit d'atteinte est dissous", a déclaré de son côté Anatalio Nzang, procureur général adjoint, également à la TVGE.

Le parti avait gagné le seul siège au Parlement non acquis au pouvoir, lors des élections législatives de novembre. Depuis ce scrutin, "les restrictions de liberté et arrestations, en particulier d'opposants politiques, se poursuivent sans discontinuer" dans le pays, selon l'Union européenne.

Sur les 147 militants en procès depuis mi-février à Mongomo, fief du président Teodoro Obiang Nguema situé sur la partie continentale du pays, 21 ont été condamnés. Les autres ont été libérés.

Les militants étaient poursuivis pour "sédition, désordre public, atteintes à l'autorité et blessures graves" à la suite d'échauffourées survenues pendant la campagne pour les législatives.

"Au nom du chef de l'Etat, premier magistrat de la nation, nous condamnons les accusés (...) aux peines de 26 ans de prison pour sédition, dix années de prison pour atteinte à l'autorité et 50 000 FCFA à payer

chacun, quatre années de prison pour les dégâts et quatre mois de prison pour blessures", selon la sentence lue à la TVGE.

La peine de mort, qui avait été requise, selon l'avocat des militants et leur parti, n'a pas été retenue. Mi-février, l'Etat équato-guinéen avait apporté un démenti "formel" au fait que le procureur ait requis la peine de mort.

"Un moratoire sur la peine de mort a été décrété (...) il y a une quinzaine d'années" et "il est strictement respecté", affirme un texte diffusé par l'ambassade de Guinée en France le 15 février. Plusieurs personnes ont été condamnées à mort ces dernières années

dans le pays.

Les accusés sont également "condamnés avec leur parti CI à verser 138 millions de FCFA à l'Etat", selon la sentence lue à la télévision d'Etat.

Cette somme est "astronomique au regard des salaires de misère en Guinée équatoriale", a souligné auprès de l'AFP une source diplomatique de la sous-région.

La Guinée équatoriale, un des plus gros producteurs de pétrole d'Afrique subsaharienne, mais dont la grande majorité des 1,2 million d'habitants vit dans la pauvreté, est dirigée de façon autoritaire par le président Obiang Nguema depuis 1979.